

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28 juillet 2022

Date d'affichage 28 juillet 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 16

Excusés : 13 dont 10 procurations

votants 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220728-DEL\_22\_07\_28\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-HUIT JUILLET à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Lionel COUTEMANCHE,

**Excusés** :

Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Lionel COUTEMANCHE),

Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),

M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN),

M. Laurent PHILIBERT (Pouvoir donné à Didier REVEAU),

Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),

M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),

Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),

Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),

Sophie D3OLLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON),

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,

M. Emmanuel BOIS,

M. Christophe BISI

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur POTAUFEUX Franck a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DE LA VILLE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget Ville 2022 de la Commune voté le 6 Avril 2022,

**Vu** la décision modificative n°1 du 23 Mai 2022

**Vu** la décision modificative n°2 du 29 Juin 2022

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires.

<b>INVESTISSEMENT</b>						
Prog	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total 2022
003031	2315	Installations, matériel et outillages techniques	161 000 €	+	664 000 €	825 000 €
	458103	Opération sous mandat SIVU Eau	0 €	+	87 600 €	87 600 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>					<b>751 600 €</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>						
Prog	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total 2022
003031	1322	Subventions région	0	+	550 000 €	550 000 €
00292	1328	Subvention CAF ALSH	100 000 €	+	50 000 €	150 000 €
	276351	Autres créances immobilisées par GFP	0	+	41 520 €	41 520 €
	10222	FCIVA	300 000 €	+	22 480 €	322 480 €
	458203	Opération sous mandat SIVU Eau	0 €	+	87 600 €	87 600 €
<b>TOTAL RECETTES</b>					<b>751 600 €</b>	

Au regard de cette décision modificative n°3, le budget Ville 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2022	DM n°3	BP 2022 actualisé
Section de fonctionnement	12 850 000 €	0 €	12 850 000 €
Section d'investissement	6 102 500 €	751 600 €	6 854 100 €

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n°3 du budget Ville 2022.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU

